



**COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME  
VALLÉE DE LA DORDOGNE**

Mercredi 9 octobre 2024  
Salle des fêtes à Albignac  
À 14 heures 30

Nombre de membres en exercice : **47**  
Présents : **29**  
Votants : **30**  
Pouvoirs : **4**

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,**  
le Comité de Direction de l'Office de Tourisme  
Vallée de la Dordogne, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, à Albignac, sous la  
présidence de M. Antoine Béco,

**Date de convocation** : 23 septembre 2024

**Membres présents :**

**Élus** : ANDRZEJEWSKI André (visio), BARDI Nicole, BÉCO Antoine, CID Jean-Christophe, DELANDE Claire (visio), DERACHINOIS Christian, FOURNIER BOURGEADE Michèle (visio), GERMANE Nelly, GUYOT Jean-Pierre, LASSERRE Jean-Pierre, LAVASTROU Gérard, LONGUEVILLE Philippe, NOUZIERES Alain, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain, VILLEPONTOUX Régis.

**Socio-professionnels** : ANDRE Philippe, BIROU Jean-Paul, BOUYER Jean-Marie, CASTANDET Nadège (visio), CHAMBON Stéphane, HEURTEVENT Yoann (visio), LEBRETON Ronan, MONS Roselyne, SABARROS Angélique (visio), TRONCHE Patricia (visio).

**Non votant car titulaire présent** : DOLISY Kévin (visio), PIANTANIDA Sylvain (visio), PRADAL Maurice (visio)

**Pouvoirs** : LEJEUNE Catherine à LASSERRE Jean-Pierre, CANARD Francis à SIMONET Alain, LABORIE Jean-Luc à BECO Antoine, LAMOUREUX Maurice à BIROU Jean-Paul.

Le Président remercie Alain Simonet, maire d'Albignac, pour son accueil.

Le quorum est atteint. Il est désigné un secrétaire de séance : M. Alain SIMONET.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2024
- Plan de promotion 2024 - état d'avancement
- Bilan de la saison estivale
- Délibérations :
  - Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données
  - Poursuite de l'appui du programme Avenir Montagnes Ingénierie - autorisation de signature de la convention de prolongation
  - Décisions budgétaires modificatives
  - Attribution de chèques-cadeaux au personnel
- Questions diverses

=> [Lien vers la présentation diffusée en séance](#)

## 1. Approbation du compte-rendu du 18 juin 2024

---

> [Document](#)

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 2. Plan de promotion 2024 - état d'avancement

---

Samuel Beaufreton et Mélanie Petit, responsables du pôle marketing-communication, présentent la stratégie de promotion 2024 qui s'articule autour de plusieurs axes :

- le web
- les réseaux sociaux
- la production de contenus, notamment les reportages photos
- les éditions
- les relations presse
- les réseaux de promotion, notamment Villes Sanctuaires en France et les acteurs réunis autour du Contrat de destination Dordogne Valley
- les salons et workshops.

Remarques exprimées :

Jean-Pierre Lasserre s'interroge sur le fait que Brive soit membre de l'association Villes Sanctuaires de France. L'OT est associé pour cela avec le Sanctuaire des Grottes de Saint-Antoine.

Jean-Marie Bouyer s'interroge sur les agendas des animations diffusés de façon hebdomadaire par l'OT. Ils sont présentés par secteur géographique, par thématique et de manière générale en calendrier. Le lien vers l'agenda peut être intégré par l'hébergeur sur son site web et le document PDF utilisé également pour diffusion à la clientèle.

Concernant la syndication de la base de données de l'OT avec les outils de communication des collectivités vers les habitants, celle-ci fonctionne actuellement avec Intramuros et sera développée à d'autres connecteurs. Nicole Bardi souligne que sur XVD les communes utilisent Intramuros, mais aussi Panneau Pocket.

André Andrzejewski s'interroge sur la faible promotion du tourisme responsable en Vallée de la Dordogne. Le plan de promotion, précédemment détaillé, ainsi que le schéma de développement touristique durable 2024-2030 de la Vallée de la Dordogne, en font une priorité. Il s'agit de développer l'offre d'itinérance douce, les activités de pleine nature (avec les voies vertes par exemple), la valorisation des savoir-faire locaux (producteurs, artisans...), la promotion des acteurs engagés à travers notre communication (gazette du voyage écoresponsable, créateurs de contenu engagés...), et l'accompagnement des professionnels du tourisme (Destination d'Excellence, RSE...).

## 3. Bilan de saison estivale

---

L'été 2024 a été marqué par plusieurs éléments ayant influencé l'activité touristique en Vallée de la Dordogne et en France de manière générale. Les élections législatives, une météo instable, les Jeux Olympiques à Paris et un pouvoir d'achat en baisse ont contribué à une saison touristique contrastée. Malgré ces défis, la destination a su tirer son épingle du jeu avec des résultats stables. Au total, 1 893 105 nuitées ont été enregistrées sur les deux mois d'été, soit une hausse de 1 % par rapport à 2023.

En juillet, les professionnels du tourisme ont constaté une activité très calme par rapport aux années précédentes. L'environnement économique tendu a pesé sur la consommation, tandis que les Jeux Olympiques et les élections ont perturbé la fréquentation. De plus, la météo instable a poussé de nombreux visiteurs à réserver à la dernière minute.

En août, le bilan est plus positif, avec une fréquentation satisfaisante. Cependant, une baisse de la clientèle étrangère a été observée, et le pouvoir d'achat en baisse a impacté les commerces, les restaurants et certaines activités de loisirs.

Remarques exprimées :

La baisse de fréquentation sur le nouveau bureau d'accueil à Collonges-la-Rouge s'explique par un manque de visibilité. Un rendez-vous est prévu avec la municipalité pour mettre en place une signalétique complémentaire dans le village.

#### **4. Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données**

---

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont l'office de tourisme dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Aussi, le Président propose :

- de s'inscrire dans cette démarche,
- de désigner le CDG46 comme délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires,
- de l'autoriser à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46.

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **5. Poursuite de l'appui du programme Avenir Montagnes Ingénierie - autorisation de signature de la convention de prolongation**

---

Le Président rappelle que l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne et son territoire de compétences bénéficie depuis avril 2022 du programme Avenir Montagnes Ingénierie.

Cet accompagnement en ingénierie sur une période de deux ans a permis de définir la stratégie de développement touristique durable de la Vallée de la Dordogne à horizon 2030.

Le 29 mars 2024, nous avons candidaté à une poursuite de l'appui du programme Avenir Montagnes Ingénierie de façon à bénéficier d'une ingénierie dédiée à l'animation, à la mise en œuvre du schéma et au suivi, de façon très opérationnelle, du plan d'actions défini.

Cette demande a reçu un avis favorable de l'ANCT le 9 juillet 2024, actant la prolongation d'une année supplémentaire de la convention Avenir Montagne Ingénierie, signée le 5 avril 2022, conformément à la convention de prolongation annexée.

Le montant de l'aide attribuée pour une année supplémentaire s'élève à 48 000 €.

Aussi, le Président propose aux membres du comité de direction de l'autoriser à signer ladite convention de prolongation.

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 6. Décisions budgétaires modificatives n° 01 - 2024

---

### Décision budgétaire n° 01-2024 : virement de crédits en section de fonctionnement

Nous devons effectuer un virement de crédits vers le chapitre 012, qui constitue les dépenses de personnel, ce dernier enregistrant des dépenses supérieures aux prévisions budgétaires, en raison de recrutements liés à trois arrêts maladie longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique d'une salariée en transition professionnelle, ainsi qu'à une régularisation de cotisations retraite d'un salarié détaché.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues				022		-38 000,00
Achats de marchandises				607		-20 000,00
Maintenance				6156		-10 000,00
Salaires, appointements, commissions de				6411		68 000,00
Fonctionnement dépenses						
			Solde			0,00

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 7. Attribution de chèques-cadeaux au personnel

---

Il est proposé d'attribuer au personnel de l'OT, salarié ou mis à disposition, un avantage complémentaire aux émoluments conventionnels, exonéré de cotisations sociales.

Il s'agit de chèques-cadeaux en lien avec des événements particuliers définis par l'employeur et répondant au cadre fixé par l'URSSAF.

Pour bénéficier de l'exonération des cotisations, le montant des bons cadeaux attribués à un salarié ne doit pas dépasser 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale par événement et par année civile, soit 193 € en 2024.

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **8. Questions diverses**

---

Lundi 7 octobre 2024, les élus de Cauvaldor, réunis en bureau communautaire, ont désigné de nouveaux représentants de la collectivité pour siéger au Comité de direction de l'OT, suite à la démission de Pierre FOUCHÉ du conseil municipal des Quatre-Routes-du-Lot et de Christophe PROENÇA, élu Député.

- Titulaire : Jean-Christophe CID (jusque-là suppléant)
- Suppléant : Habib FENNI, maire de Cressensac-Sarrazac
- Suppléant : Véronique GALOPPIN, élue de Sousceyrac-en-Quercy, maire déléguée de Lacam-d'Ourcet